

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

RATIOS COMPTABLES HOSPITALIERS SIGNIFICATIFS

I. LA VETUSTE DU PATRIMOINE

RATIO 1.1 VÉTUSTÉ DU PATRIMOINE CONSTRUCTIONS

Définition : indicateur de l'usure des constructions et éléments assimilés.

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Cumul des amortissements et provisions}}{\text{Valeur brute du patrimoine}} \times 100 \text{ (résultat en pourcentage)}$$

Numérateur : SC c/28 sauf c/2815 et c/2818.

Dénominateur : SD c/20, c/21 c/23 sauf c/215, c/218, c/2315 et c/2318.

RATIO 1.2 VÉTUSTÉ DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS

Définition : indicateur de l'usure des Equipements Hospitaliers.

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Cumul des amortissements et provisions}}{\text{Valeur brute des Equipements}} \times 100 \text{ (résultat en pourcentage)}$$

Numérateur : SC c/2815 et c/2818.

Dénominateur : SD c/215, c/218, c/2315 et c/2318.

II. FONDS DE ROULEMENT, BFR , TRESORERIE

RATIO 2.1 : FRNG EXPRIMÉ EN NOMBRE DE JOURS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Mode de calcul :
$$\frac{\text{FRNG}}{\text{Charges courantes en exploitation}} \times 365 \text{ (résultat en équivalent jours)}$$

Numérateur : SC comptes de classe 1 (sauf c/1688), SC c/229, c/28, c/29, c/39, c/49 et c/59 moins SD c/20, c/21, c/228, c/23, c/24, c/26, c/27, c/481 moins (Créances de l'Article 58 et Créances de la Sectorisation Psychiatrique).

Dénominateur : D c/60 à c/65 et c/661 (sauf c/6615) moins C c/7584.

RATIO 2.2 : BFR EXPRIMÉ EN NOMBRE DE JOURS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Besoin en Fonds de Roulement}}{\text{Charges courantes en exploitation}} \times 365 \text{ (résultat en équivalent jours)}$$

Numérateur : Solde Débitéur des comptes de classe 3 et 4 (sauf c/39, c/463, c/481) moins Créances de l'Article 58 et de la sectorisation psychiatrique moins Solde Créitéur des comptes de classe 4 (sauf c/39, c/463 et c/481).

Dénominateur : D c/60 à c/65 et c/661 (sauf c/6615) moins C c/7584.

RATIO 2.3 : TRESORERIE EXPRIMÉE EN NOMBRE DE JOURS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Trésorerie}}{\text{Charges courantes en exploitation}} \times 365 \text{ (résultat en équivalent jours)}$$

Numérateur : Solde Débitéur des comptes de classe 5 moins Solde Débitéur des comptes de classe 5, et des comptes c/1688 et c/463.

Dénominateur : D c/60 à c/65 et c/661 (sauf c/6615) moins C c/7584.

III. L'ENDETTEMENT

Ratio 3.1 DURÉE APPARENTE DE LA DETTE

Définition : Nombre d'années d'autofinancement nécessaires au remboursement de la dette. (notion hospitalière).

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{Autofinancement}} \text{ (résultat en années)}$$

Numérateur : SC c/16 sauf c/1688 et c/169.

Dénominateur : (Crédits moins Débits) (c/15, c/28, c/29, c/39, c/49 et c/59)

RATIO 3.2 : INDÉPENDANCE FINANCIERE .

Définition :: Poids de la Dette rapportée aux Capitaux Permanents

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{Capitaux Permanents}} \times 100 \text{ (résultat en pourcentage)}$$

Numérateur : SC (c/16 sauf c/1688 et c/169).

Dénominateur : SC (c/1 sauf c/1688 et c/169).

IV. INVESTISSEMENT et EXPLOITATION

RATIO 4.1 : TAUX DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Définition :: rapport entre la capacité d'autofinancement et les produits hospitaliers nets.

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Montant des Investissements}}{\text{Montant des Immobilisations}} \times 100 \text{ (résultat en pourcentage)}$$

Numérateur : D c/20, c/21 et c/23.

Dénominateur : SD c/20, c/21 et c/23

RATIO 4.2 : TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Définition :: rapport entre la capacité d'autofinancement et le total des produits courants d'exploitation.

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Produits Courants}} \times 100 \text{ (résultat en pourcentage)}$$

Numérateur : (Crédits moins Débits) (c/15, c/28, c/29, c/39, c/49 et c/59).

Dénominateur : (C-D) (c/70, c/71, c/72, c/74 c/75 sauf c/7584)

RATIO 4.3 : TAUX DE MARGE BRUTE

Définition :: rapport entre la marge brute et le total des produits courants d'exploitation.

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Marge Brute}}{\text{Produits Courants}} \times 100 \text{ (résultat en pourcentage)}$$

Numérateur : (C-D) (c/60 à 65 et c/70 à c/75).

Dénominateur : (C-D) (c/70, c/71, c/72, c/74 c/75 sauf c/7584)

RATIO 4.4 : TAUX DE CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Définition :: rapport entre la valeur des achats et services extérieurs et le total des produits d'exploitation.

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Charges Reportées}}{\text{Charges Courantes} + \text{Charges Reportées}} \times 100 \text{ (résultat en pourcentage)}$$

Numérateur : D c/6728.

Dénominateur : D c/60 à c/65 et c/661 (sauf c/6615) moins C c/7584.

V. ANALYSE DU CYCLE D'EXPLOITATION

RATIO 5.1 : DÉLAI D'ÉCOULEMENT DES STOCKS

Définition :: Durée moyenne de rotation des stocks de produits et de marchandises..

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Stock moyen (comptes 32, 37 et 38)}}{\text{Achats nets suivis en stock (comptes 602 et 607)}} \times 360 \text{ (résultat en jours)}$$

RATIO 5.2 : TAUX DE COUVERTURE DU RISQUE « CRÉANCES »

Définition :: rapport entre la valeur moyenne des stocks de produits, marchandises et des stocks des budgets annexes et le montant des achats nets suivis en stock

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Provisions pour dépréciation des créances}}{\text{Créances antérieures}} \times 360 \text{ (résultat en jours)}$$

RATIO 5.3 : DÉLAI BRUT DE ROTATION DES CRÉANCES DES E.P.S.

5.3.1. Toutes catégories de débiteurs et tous exercices confondus (sauf débiteurs divers)

Définition :: rapport entre la valeur moyenne des stocks de produits, marchandises et des stocks des budgets

Mode de calcul :
$$\frac{SD\ 411 + SD\ 414 - SC\ 4718}{D\ 411 + D\ 414} \times 360 \text{ (BG) (résultat en jours)}$$

5.3.2. Par catégorie de débiteurs

5.3.2.1. Usagers

→Exercice courant

Mode de calcul :
$$\frac{SD\ 4111}{D\ 4111} \times 360 \text{ (BG) (résultat en jours)}$$

→Exercices antérieurs

Mode de calcul :
$$\frac{SD\ 4141}{D\ 4141} \times 360 \text{ (BG) (résultat en jours)}$$

5.3.2.2. Départements

→Exercice courant

Mode de calcul :
$$\frac{SD\ 4114 - SC\ 41914}{D\ 4114} \times 360 \quad (BG) \quad (\text{résultat en jours})$$

RATIO 5.4 : DÉLAIS BRUT DE ROTATION DES DETTES SUR FOURNISSEURS ORDINAIRES

Définition : rapport entre la valeur des mandats restant à payer au 31/12/N par rapport aux prises en charge de mandats fournisseurs ordinaires au cours de l'exercice.

Ce ratio est fortement corrélé avec le délai de paiement aux fournisseurs, mais il est bien souvent faussé du fait que nombre d'ordonnateurs émettent en volume et en montant un grand nombre de mandats en fin d'année et pendant la journée complémentaire.

Mode de calcul :
$$\frac{SC\ 4011}{C\ 4011} \times 360 \quad (BG) \quad (\text{résultat en jours})$$